



Éditorial

Encore un très bel été qui a permis aux Sauratois et aux vacanciers de bien profiter des fêtes, des festivals, des expositions et des marchés qui ont animé notre village. Tout s'est bien déroulé, tout a été très réussi avec une programmation dense et variée qui a attiré beaucoup de monde, entre autre le Festen'Oc, le festival des contes, les artisans des marchés qui ont pu exposer jusqu'à plus de 18 h et le nouvel orchestre qui nous a fait danser le samedi soir et a été très réactif aux propositions des danseurs.

En attendant la rentrée de nos 67 petits écoliers, accueillis dans une école rénovée et mise aux normes d'accessibilité, s'est bien déroulée. Les CM1 et CM2 ont eu le plaisir de découvrir la très belle salle de classe réalisée au 1^{er} étage et tous ceux qui fréquentent l'ALAE ont investi avec joie la salle transformée du rez-de-chaussée face à la cour.

D'autres manifestations animeront cette fin d'année et en particulier le Saurathon qui va renaître.

Je remercie les associations et tous leurs bénévoles qui font de Saurat un village vivant, dynamique et attractif et ont démontré que les petites communes de montagne ont des ressources.

Encore faut-il qu'on leur en laisse les moyens. Entre la diminution des dotations et la suppression de la taxe d'habitation il est difficile de s'y retrouver dans la multitude d'annonces.

Restons vigilants et soyez certains qu'au prochain congrès des maires, fin novembre, je défendrai nos intérêts afin de répondre au mieux à vos aspirations.

Anne-Marie Basséras

Le conseil municipal a reçu une lettre du Premier ministre, adressée à toutes les communes de France, qui présente les grands défis et enjeux du nouveau gouvernement. Ce courrier détaille un diagnostic du fonctionnement actuel des communes, il propose un échange et appelle à une concertation autour de quatre questions.

– Comment réduire les fractures entre les territoires et exprimer et valoriser leurs initiatives ?

– Comment alléger les normes qui s'imposent aux communes pour réaliser des économies sans mettre en cause la sécurité des personnes et des biens ?

– Quel type de soutien en ingénierie pourrait faciliter et accélérer la réalisation de vos projets ?

– Comment valoriser et faire connaître des initiatives et expérimentations locales qui pourraient être reproduites ailleurs ?

Dans notre réponse nous défendrons la ruralité et insisterons sur les spécificités de notre commune de montagne.

L'équipe municipale

LES MANIFESTATIONS DE DÉCEMBRE

Les 1 et 2, le Saurathon

Le 9, le concert à l'église de Prat

Le 10, le marché de Noël

Le 16, le loto de Noël

Le 17, le repas des aînés



Vie locale

Smectom, services aux usagers : évolution des tarifs



Le Smectom du Plantaurel assure les missions de traitement des ordures ménagères et du tri sélectif sur la grande partie Est de l'Ariège. Le Smectom propose aussi des prestations spécifiques aux usagers telles que l'enlèvement exceptionnel des encombrants et des déchets

verts volumineux avec grappin, la collecte des déchets verts hebdomadaire dans un bac dédié, la vente de kit de compostage.

Ces services sont payants mais leurs tarifs sont très attractifs et répondent à une volonté de permettre à chacun de gérer ses déchets et de faciliter leur traitement.

En 2017, ces tarifs ont évolués.

- L'enlèvement des encombrants avec grappin est gratuit jusqu'à 3 fois par an. À partir de la 4^e demande, il coûte 33 € par enlèvement.
- L'enlèvement des déchets de taille des végétaux avec grappin est gratuit 1 fois par an. À partir de la 2^e demande, il coûte 33 € par enlèvement.
- La collecte hebdomadaire des déchets verts et la mise à disposition d'un bac roulant de 240 litres dédié : 32 € par an.
- La vente d'un kit de compostage, avec composteur en bois ou en plastique et un bio-seau : 11 €.
- La livraison et le retrait, la mise à disposition et le traitement d'une benne mono-produit (déchets verts, gravats...) : 90 € pour 48 heures.
- La livraison et le retrait, la mise à disposition et le traitement d'une benne DU ou mélange : 120 € pour 48 heures.

Ces augmentations sont justifiées par des analyses détaillées du coût actuel des déchets et des nouvelles obligations qui pèsent sur le Smectom.

« Le coût de la collecte et du traitement des déchets est en constante augmentation depuis 20 ans : hausse du prix du carburant, taxe générale sur les activités polluantes... » explique Florence Rouch, présidente du Smectom.

« D'autre part, de forts investissements sont nécessaires pour la mise en conformité des installations vis-à-vis de la loi sur la transition énergétique Grenelle II. Nous avons donc décidé d'augmenter les tarifs des services spécifiques aux usagers de manière raisonnable pour qu'ils restent malgré cela bien en dessous des moyennes nationales. »

Pour plus de renseignements sur ces services, nous vous invitons à contacter l'accueil du Smectom au 05 61 68 02 02.



INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h,
le samedi de 10h à 12h.
196 rue Albert Sans
Tél : 05 61 05 67 19 • Fax : 05 61 05 54 27
Courriel : mairie-saurat@wanadoo.fr
Site : <http://www.saurat.a3w.fr>

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi matin.

Sacs jaunes pour les emballages recyclables : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

Encombrants : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

La déchetterie d'Arignac est ouverte du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Fauchage

Le fauchage a été réalisé par une entreprise privée qui pratique le fauchage raisonné. Cette expérience a été menée sur une année complète.

• Qu'est-ce que le fauchage raisonné?

Le fauchage raisonné désigne les bonnes pratiques pour une rationalisation des moyens humains et économiques, et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

• Quels en sont les objectifs ?

– La sécurité : éviter la perte de visibilité dans les courbes, éviter la réduction de la largeur perceptible de la route, dégager les accotements étroits pour faciliter les croisements.

– Des enjeux environnementaux : les dépendances vertes ont un grand intérêt écologique et représentent une zone tampon entre l'infrastructure et le milieu naturel.

– Un objectif économique : la hauteur de coupe est un paramètre important à prendre en compte pour réduire la consommation de carburant et l'usure du matériel.

• Comment choisir une hauteur de coupe adaptée ?

Diverses études, portant sur des accotements fauchés à différentes hauteurs, ont montré qu'une augmentation de la hauteur de coupe, entre 8 et 15 cm au lieu de 5 cm, apportait de grands bénéfices tant économiques qu'environnementaux :

- réduction de l'usure des outils, de la casse et des projections ;
- réduction de la consommation de carburant : on a besoin de moins de puissance ;
- maintien du tapis végétal qui réduit l'érosion du talus et module l'écoulement des eaux de pluie ;
- préservation des biotopes, ce qui favorise la biodiversité (animale et végétale) ;
- réduction de l'envahissement des plantes invasives.

• Comment choisir les périodes et les fréquences de coupes adaptées ?

L'herbe repousse moins vite si l'on coupe l'épi. Si la coupe intervient avant la formation des épis, ils se reformeront plus tard dans la saison. Faucher trop tôt ne permet donc pas de limiter la repousse et la hauteur finale de l'herbe. Il faut donc adapter la période et la fréquence des fauchages suivant les zones :

- Les zones de sécurité demanderont plusieurs coupes par an.
- Pour les fossés et talus, la pratique du fauchage tardif est une adaptation de l'entretien en fonction de la croissance des plantes et non une absence de fauchage.

Le fauchage raisonné, c'est donc faucher le juste nécessaire aux moments appropriés.

Semaine scolaire à 4, 5 ou 6 jours ?

Le retour à la semaine de quatre jours est désormais possible. À l'échelle de notre territoire, il a été décidé de ne rien précipiter et de prendre le temps de la concertation avec tous les partenaires. L'organisation scolaire reste donc inchangée pour l'année 2017-2018, avec 4 jours et la matinée du mercredi.

Cette répartition est-elle bénéfique pour l'enfant ? Faut-il libérer la journée du mercredi en concentrant le temps scolaire sur 4 jours ? Ou encore, dans une semaine de 5 jours, déplacer cette matinée du mercredi au samedi, et garder la journée entière du mercredi pour les activités sportives, culturelles ou le repos ?

Pour ouvrir le débat et la concertation sur une organisation du temps scolaire, la mission Territoires éducatifs de l'Ariège et la communauté de communes du pays de Tarascon ont invité Claire Leconte. Cette professeure émérite de psychologie de l'éducation de l'Université de Lille, chercheuse spécialiste des rythmes des enfants travaille depuis plus de trente ans sur l'aménagement des temps de l'enfant.

Nous résumerons ici quelques pistes de réflexion proposées par Claire Leconte.

• Comment cette organisation peut-elle prendre en compte les besoins de tous les enfants ?

Les enfants ont des besoins différents mais ils sont tous soumis à des rythmes biologiques :

Claire Leconte nous a d'abord apporté de nombreux éléments sur les rythmes biologiques et les différentes horloges avec lesquelles fonctionnent notre corps, nos cellules, nos organes,



notre cerveau... et en particulier sur le rythme veille-sommeil, activité-repos (consultez le site de Claire Leconte : <http://www.claireleconte.com>).

Il en résulte que la régularité est un facteur important de bonne forme et permet une bonne synchronisation de toutes ces horloges.

Les meilleurs niveaux d'attention, de concentration sont atteints les matins alors qu'après la pause de midi il y aura un creux de somnolence.

Des enfants disponibles, vigilants, non excités aborderont mieux les apprentissages.

Des moments de respiration, relaxation, sieste, jeux calmes, lecture sont aussi nécessaires, surtout en début d'après-midi.

• Que représente le temps scolaire dans la vie de l'enfant ?

Juste 10 % : soit 864 heures annuelles sur 8 760 heures de temps de vie annuel, 43 % étant réservé au sommeil et le reste réparti entre la famille et les différentes activités. Ce qui amène à s'intéresser non plus aux seuls rythmes scolaires mais à un aménagement des temps de l'enfant ; et donc à développer à l'école et hors l'école la co-éducation entre enseignants, parents, personnel Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), animateurs et intervenants extérieurs, responsables de la collectivité.

Alterner enseignement et activités périscolaires permet de ne pas séparer la socialisation de la pédagogie et de faire ainsi de l'école un lieu de vie et non de cours.

Claire Leconte relate les expériences menées à Lille avec une semaine de 6 matinées, du lundi au samedi, qui permet d'instaurer une grande régularité. Elle accompagne sa réflexion de propositions sur l'adaptation des contenus, des pratiques et méthodes d'apprentissages pour développer au mieux les compétences de chaque enfant.

Si l'on veut que la semaine scolaire soit aménagée d'abord dans l'intérêt des enfants, il faudra du temps d'information, de réflexion, d'échanges pour construire ensemble un projet d'aménagement du temps de l'enfant qui serait également positif pour les parents, les enseignants, les partenaires éducatifs et les élus.

Aménagements à l'école :

Pendant les vacances d'été, l'école a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité en un temps record, avec la création d'une salle de classe à l'étage et d'une salle ALAE au RDC (voir *La Feuille* du mois de juillet).

Samedi 16 septembre, lors des journées du patrimoine, la municipalité a invité la population à venir visiter l'école.

Outre les nombreux Sauratois présents, l'inauguration a eu lieu également en présence de monsieur Alain Duran, sénateur et président de la Communauté de communes, monsieur Kamel Chibli, vice-président d'Occitanie en charge de l'éducation et madame Nadège Sutra-Denjean, conseillère départementale du canton Sabarthès.



Les élus ont notamment souligné le travail remarquable effectué et des conditions optimales pour nos petits élèves.

Après la visite des lieux rénovés, tout le monde fut invité à partager un apéritif convivial.

Enquête publique pour la carrière de grès des pierres à aiguiser

Le commissaire enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable. Vous trouverez ses conclusions et son avis motivé à la mairie en format papier et sur internet via le site de la mairie ou celui de la préfecture.

État civil

Naissance

- DEROUINEAU Isaiah, Noah, Célestin, né le 21 juin 2017

Décès

- SANS Laure, née TACHA dit FRINGOU Marie Laurentine décédée le 22 août 2017 à l'âge de 97 ans
- PIAZZINI Maurice, Pierre, le 19 septembre 2017 à l'âge de 68 ans

Travaux



Engrèvement du chemin de Lagardelle pour le rendre carrossable

Sécurisation de la D 618 à Prat Communal

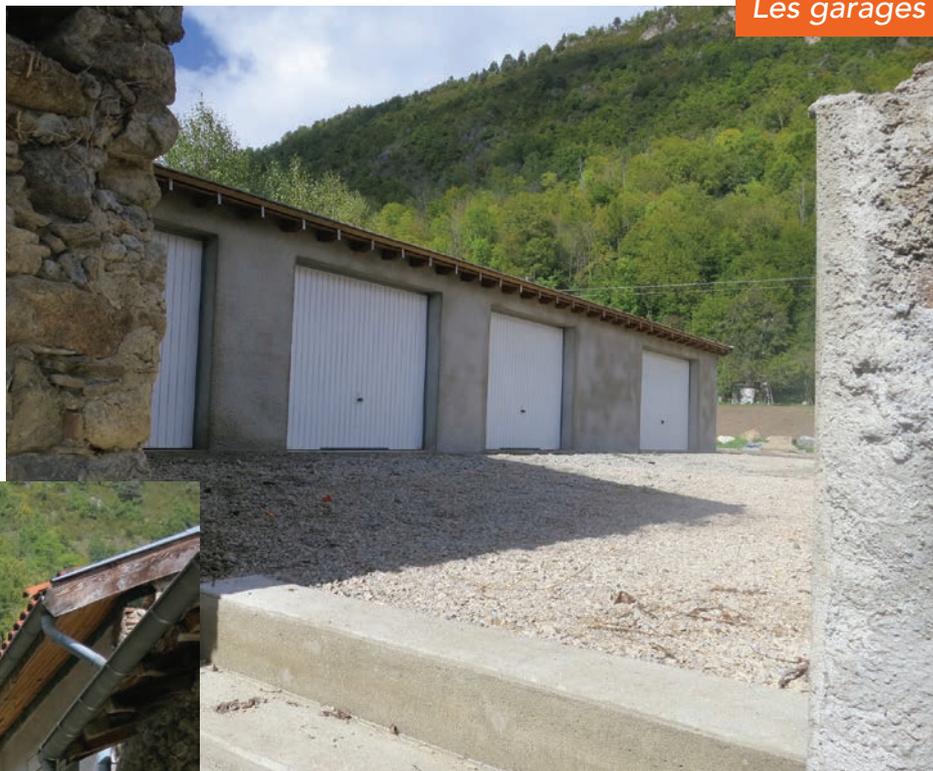


Les garages sont terminés et loués

Les garages qui ont été construits derrière la place de la Rende, sur des terrains communaux suite à la décision de la commission des travaux, sont terminés. Et ils ont tous trouvés un locataire !

Cet investissement de la commune permettra des rentrées d'argent bien venues.

Les garages



L'accès aux garages



Au cimetière

Un mur de soutènement a été construit. Un emplacement est réservé à un columbarium et à un jardin du souvenir.

Les urnes cinéraires contenant les cendres des morts pourront être déposées dans les niches du columbarium (dérivé du latin *columba*, « niche de pigeon ») ou dispersées dans le jardin du souvenir.

Les familles ont aussi le choix de les disséminer dans la nature (hors voie publique et propriété privée), suite à une déclaration à la mairie.



Le mur de soutènement du cimetière

Extraits des comptes rendus du conseil municipal

Voici le rappel des points traités et des questions abordées. Vous trouverez les comptes rendus à la mairie et sur le site : <http://www.saurat.a3w.fr>

3 avril 2017

- 1) Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2017
- 2) et 3) Vote des Budgets (communal et CCAS) primitifs 2017 (voir *La Feuille* n° 25)
- 4) Augmentation du temps de travail de Mlle Anne Martinez
- 5) Aide de l'Agence de l'eau pour le programme « zéro phyto »
- 6) Aide Caf pour l'acquisition de mobilier pour l'ALAE

Question diverse

Départ de Mme Roselyne Digney Cassou-Lens

26 avril 2017

- 1) Autorisation de contracter un emprunt pour :
 - la rénovation énergétique de l'ancien presbytère : 110 000 €,
 - l'aménagement d'un T4 dans l'ancien presbytère : 100 000 €,
 - l'acquisition de l'immeuble qui abrite la boulangerie pour y installer aussi l'épicerie, la rémunération de l'architecte contacté pour étudier la faisabilité du projet et la réalisation des premiers travaux de mise aux normes (en particulier les travaux pour l'accessibilité).

Question diverse

Aménagement d'une aire de départ « Rando pédestre » au Col de Cabus.

22 mai 2017

- 1) Désignation du régisseur principal et du régisseur suppléant, et inscription d'une garantie étendue à leur responsabilité personnelle
- 2) Incorporation dans le domaine communal de parcelles forestières classées biens vacants
- 3) Intervention du service archives du centre de gestion

- 4) Signature de la convention « Renforcement de l'attractivité des centres anciens en améliorant le cadre de vie » par un programme d'actions encourageant la production de logements sociaux
- 5) Modification des statuts du SDE 09

Questions diverses

- Études pour une épicerie à Saurat : aménagement d'une mini-supérette, soit dans des bâtiments anciens, soit en bâtissant un nouveau bâtiment
- Conseil municipal des enfants : organisation avec l'école d'un conseil municipal des enfants pour leur donner une pratique réelle personnelle de la démocratie
- Développement numérique à l'école

3 juillet 2017

- 1) Admission en non-valeur de la dette de M. Leal au titre de la location de l'ancienne épicerie pour un montant de 3 118,01 €
- 2) Versement à Mme Denise Valle des indemnités pour les élections présidentielles et les élections législatives de 2017
- 3) Inscription sur un futur programme d'électrification rurale des travaux de renforcement BTs/P2, route du col de Port, (3e tranche), pour un montant de 244 000 € TTC, par le SDE 09 qui prend en charge la part revenant à la commune.
- 4) Modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Tarascon
- 5) Autorisation de réouverture et extension de la carrière de grès au lieu-dit Le Rec, par la société La Pierre à Aiguiser des Pyrénées.
- 6) Le schéma de distribution d'eau potable pour Saurat qui détermine les limites d'intervention de la gestion publique de l'eau par le SMDEA, a été approuvé par le conseil d'administration du SMDEA le 15 mai 2017. Quatre secteurs, le périmètre actuel du village, ceux de Cabus, de l'Ubac et le secteur concerné par le projet de Septfons, ont été intégrés dans le zonage de distribution publique d'eau potable

Questions diverses

- Notification de l'avis favorable pour retraite pour invalidité de M. François Puiseux
- Compte-rendu du conseil d'école du 19 juin dernier

- Organisation du fauchage
- Prévention des risques psychosociaux avec le service de Santé au travail du centre de gestion
- Compte rendu du Conseil communautaire
- Point sur l'avancement du PLU

4 septembre 2017

1) 2) et 3) M. Christophe Tolsau a assigné la commune devant le conseil des prud'hommes demandant la requalification de la relation de travail en CDI. Le conseil autorise Mme la Maire d'ester en justice, d'être représentée par Maître Marine Chatry-Lafforgue. La décision de proposer un emploi à M. Christophe Tolsau sous réserve de mettre fin au conflit et aux poursuites en justice, est reportée.

4) M. J.-L. Rouan et M. F. Cuminetti seront en charge du suivi de l'étude du Plan global de déplacement Scot vallée de l'Ariège

5) Réalisation d'un diagnostic « risque chimique » et signature de la charte de prévention du risque chimique

6) Ménage supplémentaire à l'école lié à l'aménagement du 1^{er} étage

7) Proposition de coupes forestières de l'année 2018

8) Compte-rendu annuel de concession pour le service public de la distribution énergie électrique

9) Réajustement de la composition de la Communauté de communes du Pays de Tarascon

Questions diverses

- Un inventaire qualitatif des parcelles est en cours pour déterminer les enjeux et favoriser le remembrement des parcelles forestières. La vente de parcelles est donc différée.

- L'école : point sur les travaux, ouverture au public pour la journée du Patrimoine, concertation sur les rythmes scolaires

- Travaux chemin de Travessies

- Fauchage et déneigement



L'an VI de la République



À l'occasion du festival des contes, Mélanie Saves a mis en scène la rentrée des classes en l'année 1912 où elle interprétait une jeune institutrice. Au cours d'une visite théâtralisée du bourg, partant de l'ancienne mairie-école de garçons jusqu'à la place Conti, celle-ci a fait revivre quelques traces du passé.

Afin de glaner le plus d'informations possibles, Mélanie Saves avait interviewé deux anciennes élèves de l'école des filles, située à l'époque place Conti : Laure Sans, à la mémoire encore vive avant qu'elle nous quitte il y a peu, et son amie Néné, Irène Jauze, se sont remémorées une institutrice sévère, Joséphine Séguéla en poste de 1911 à 1934, et toutes les autres maîtresses ainsi que l'organisation des salles de classe, avec le jardin d'enfants dans l'actuelle salle Saint-André appelée « l'asile ».

Entre les deux écoles, nous nous sommes arrêtés au 176 rue Albert-Sans. Sur la façade, une plaque gravée indique « l'an VI de la République » (1798) : que se passait-il à Saurat dans ces premières années de la République ?



Un peu d'histoire

Georges Bergasse de Laziroule, né en 1763, a été nommé par les électeurs de Pamiers en 1789, représentant du tiers état aux états généraux avec Marc Guillaume Alexis Vadier. Saurat, incitée par la mise en place de la République, adhère comme d'autres villages à l'abolition des privilèges : l'égalité civile est fondée et la féodalité abolie.

En 1791, Bergasse de Laziroule est nommé procureur syndic du canton de Saurat (l'équivalent aujourd'hui du conseiller départemental).

En 1792, avec le début de l'épisode de la Terreur, on propage « l'amour des nouvelles lois ». Les séances populaires qui expliquent ces lois ont lieu dans l'église qui devient le temple de la raison. Il fallait croire en l'infaillibilité de la République « une et indivisible ».

La jeune épouse de Georges Bergasse, fille de notables de Mazères, cristallise les valeurs de la République : vêtue d'une tunique blanche, un luth entre les mains, elle se tient debout sur les marches de l'autel et représente la déesse Raison, éphigie de la République.

Mais les Sauratois, qui n'ont pas l'esprit guerrier, ne sont pas prêts à défendre les nouvelles lois de la République : Bergasse fulmine, des hommes sont arrêtés pour « incivisme » : il est mentionné qu'ils ont scié l'arbre de la liberté... On trouve aussi dans d'autres sources que l'arbre a été arraché lors d'une tempête.

Jean-François Baby, procureur-syndic de Tarascon et député suppléant de l'Ariège à la Convention, va envoyer quatorze personnes devant les tribunaux de Paris, jugeant ceux d'Ariège trop laxistes. Ils seront suivis de 64 autres citoyens de Saurat.

Le maître de forges Delpla échappe de justesse à l'échafaud en 1794. On lui avait demandé de nourrir la population indigente sur ses fonds propres, mission qu'il n'a sans doute pas pu remplir.

Avec l'avènement du Directoire en l'an III (1795), le curé reprend possession de son église. Bergasse de Laziroule est élu membre du conseil des Cinq-Cents qui siège à Paris.

De retour à Foix, son cheval est tué d'une balle. Il trouve alors plus sage de s'installer à Rabat. Il revient régulièrement sur ses propriétés de Saurat, outrepassant parfois ses droits, saisissant le bétail sur ses pâturages et manque d'être empoisonné. Il finit par être assassiné par un habitant de Rabat en 1827.

Merci à Mélanie de nous replonger grâce aux vieilles pierres de Saurat dans la grande Histoire.

Vie des associations

Silence, on tourne !

Le 7 septembre, un clip vidéo tourné pour le groupe de jazz New Orleans, The Bawling Cats, a rassemblé un public participatif et enthousiaste.



Le Saurathon

Il se déroulera les 2 et 3 décembre.

Vendredi à 20h30, loto à la Maison d'Amount, organisé par l'association des parents d'élèves

Samedi

- 10h-12h, balade en voitures anciennes
- 14h-17h, jeux sur le parking de la Maisou d'Amount
- 14h-17h, balade contée
- 14h-17h, ventes d'ouvrages tricotés
- 20h30, repas dansant

Toutes les associations présentes aux réunions de préparation participeront de façon active au déroulement de ces animations.

Nous ne doutons pas que les Sauratoises et Sauratois soutiendront, comme par le passé, ces actions.

Concert à l'église de Prat Communal

Le 9 décembre, les 8 chanteurs d'Octambule rencontrent les 9 chanteuses de Mesechinka.

D'un côté, avec Octambule, du « classique » varié, mêlant musique sacrée et poésie, des pièces venues de compositeurs des États-Unis ou des pays baltes et scandinaves. Leur inspiration puise aux sources chrétiennes, luthérienne ou orthodoxe, arménienne ou catholique, mais aussi à la chanson populaire ou la poésie mise en musique. Ils seront accompagnés à plusieurs reprises d'un piano et d'un violon.

De l'autre côté, l'ensemble Mesechinka fait vivre le patrimoine des pays de l'Est et nous fait voyager en Bulgarie, Arménie, Géorgie, Hongrie avec des polyphonies riches et colorées, parlant de l'amour, du travail, des saisons, de la vie quotidienne.



Les chanteurs d'Octambule



Les chanteuses de Mesechinka